

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND jusqu'à 19h45, Valérie MARSAULT, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON jusqu'à 19h15, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Julie MENARD (pouvoir donné à Cyril REUILLON, Sandrine PASSEBON à partir de 19h15 (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Nathalie LALLEMAND à partir de 19h45 (pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Michel GIRAUD

**OBJET : Travaux d'aménagements sécuritaires et de voiries à Ternanteuil –
Demande de subvention au titre des Amendes de police.**

Le Maire expose.

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2022, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet (APD) des travaux d'aménagements sécuritaires et de voiries en agglomération à Ternanteuil, pour un montant prévisionnel estimé à 735 000,00 € HT soit 882 000,00 € TTC.

Le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter de Madame la Présidente du Département des Deux-Sèvres, l'octroi d'une subvention au titre des Amendes de police, les travaux concernant des voiries communales en agglomération (VC n°11u-12u-16u-50u-67u et VC n°8 de la Grand'rue de Ternanteuil au parking du château Salbart).

Le Maire présente à l'assemblée :

- le dossier d'avant-projet approuvé pour un coût estimatif de travaux de 735 000,00 € HT (stade AVP),
- le plan de financement de l'opération :

Dépenses	En euros	Recettes	En euros
Détail des principaux postes		Financements publics	
1/ TRAVAUX	731 625,00	<ul style="list-style-type: none"> • Etat - DETR 2022 (3.3-Sécurité routière visant à améliorer la sécurité en agglomération et favorisant les modes de déplacements doux par l'installation de dispositifs de sécurisation) 	294 000,00
		<ul style="list-style-type: none"> • Département - Amendes de police (Priorité II) 	42 700,00
Lot 1 VRD	3 375,00		
Lot 2 Espaces verts			
Total Travaux HT*	735 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • Autofinancement 	398 300,00
TVA 20,00 %	147 000,00		
TOTAL TRAVAUX TTC	882 000,00	TOTAL* (récupération de la TVA donc total des recettes est égal au total des dépenses HT)	735 000,00

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter le dossier présenté et son plan de financement ;
- de solliciter Madame la Présidente du Département des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention au titre des Amendes de police pour les travaux d'aménagements sécuritaires et de voiries en agglomération à Ternanteuil (travaux sur voiries communales) ;
- d'autoriser le Maire à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2022

Le Maire,

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 05 JUIL. 2022
Notifié ou publié le : 05 JUIL. 2022

Thierry DEVAUTOUR